

Image not found or type unknown



Frais pour honoraires notaires

Par **LE FRANC**, le **30/03/2011** à **18:33**

Bonjour,
Nouveau membre
Inscrit : 18/03/2011
Messages : 8
J'ai acquitté 1800 euros d'honoraires Notaire en 2009 dans le cadre d'une succession (simplement des honoraires et non pas des droits de succession)
Aurais-je dû les déclarer comme charges aux Impôts lors de ma dernière déclaration ?
Si oui, ai-je le droit de les déclarer cette année ?
Merci d'avance